

Séance publique du 21 décembre 2001

Délibération n° 2001-0359

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : **Opération de requalification des espaces extérieurs de la résidence Logirel - Fonds de concours à Logirel**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 décembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise pour 2000-2006 et des actions mises en œuvre à Neuville sur Saône, le projet de requalification des espaces extérieurs de la résidence Logirel a été retenu en comité technique.

Ce projet, qui répond à l'objectif logement et requalification urbaine de la convention locale d'application, concerne l'aménagement des espaces extérieurs, les parcs de stationnement, la voirie, la collecte sélective des ordures ménagères et l'implantation de lieux de vie dans cette résidence.

Le coût global prévisionnel de cette opération, sous maîtrise d'ouvrage de Logirel, est estimé à un montant de 121 196,97 € TTC (795 000 F TTC) avec la répartition financière suivante :

- Logirel	350 000 F	(53 357,16 €)
- Communauté urbaine	100 000 F	(15 244,90 €)
- Région	200 000 F	(30 489,80 €)
- Département	45 000 F	(6 860,21 €)
- Etat	100 000 F	(15 244,90 €)

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'opération de requalification des espaces extérieurs de la résidence Logirel, son coût et son plan de financement tels qu'ils ont été présentés.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention à intervenir avec Logirel, fixant les modalités de versement de cette aide d'un montant de 15 244,90 € (100 000 F) nets de taxes.

3° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - section de fonctionnement - compte 657 280 - fonction 824 - opération 0274.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,